

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que le mur longeant les parcelles numéros 188/4951 et 140/2524 à Bech-Kleinmacher se caractérise comme suit :

La ruelle Kuebeneck, qui est orientée nord-sud, présente sur le côté orientale un mur de séparation historique en pierre avec un couvrement en bâtière (AUT). Sur le côté occidentale, seule une partie du mur historique est conservée.

La ruelle est fortement marquée par cette situation et la qualité du mur. Les chemins et ruelles bordés de murs sont d'ailleurs des éléments typiques pour les villages viticoles de la Moselle. Malheureusement ces parties de la structure villageoise sont en voie de disparition (TLP, RAR).

Les murs en pierre qui délimitent des parcelles, des cours, des propriétés sont non seulement d'importants éléments urbanistiques, mais aussi des témoins historiques. En effet, un tel mur témoigne de la vie rurale d'antan, du développement et du parcellaire d'antan de la localité et d'un savoir-faire artisanal (SOC).

Le mur remplit les critères de l'authenticité (AUT), de la rareté (RAR), de la typicité du lieu ou du paysage (TLP) et de l'histoire sociale (SOC). Ainsi, il présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être protégé.

**La COSIMO émet avec 12 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national du mur longeant les parcelles numéro 188/4951 et 140/2524 à Bech-Kleinmacher. 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux. La COSIMO est d'avis que tout le passage et les murs de séparation respectifs méritent également d'être analysés en vue d'une protection nationale.**

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Paul Eilenbecker, Christine Muller, Claude Schuman, Anne Greiveldinger.

Luxembourg, le 16 septembre 2020